

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-29

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS INTERVENTIONS URGENTES COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

### Article 2317312 – Sous/Fonction 221

---

Lors des votes du budget primitif et de la décision modificative n°2 de 2006, l'Assemblée départementale a approuvé une enveloppe de 54 446 € destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Jean Jaurès et Ingres à Montauban et Jean Lacaze à Grisolles.

#### I) Collège Jean Jaurès à Montauban

La vétusté de l'enduit façade du bâtiment 60 du collège Jean Jaurès à Montauban nous oblige à procéder à un piquage et une réfection du soubassement.

Afin de permettre un bon fonctionnement de cet établissement, j'ai fait appel à la société Alvés pour la réfection de la façade. Le montant de l'intervention s'élève à la somme de **2 127,09 € TTC**.

#### II) Collège Ingres à Montauban

Madame le Principal nous a fait part d'un problème de dysfonctionnement de deux ensembles de portes dans les cages d'escaliers de son établissement. Lors d'une visite sur place, il a pu être constaté une détérioration importante des cadres de ces ensembles asservis à l'alarme incendie.

Pour assurer la sécurité des usagers, j'ai fait procéder immédiatement à leur remplacement par l'entreprise Hinard.

Le montant de l'intervention s'élève à la somme de **1 674,40 € TTC**.

### III) Collège Jean Lacaze à Grisolles

Lors de la remise en marche du chauffage au collège Jean Lacaze à Grisolles des dysfonctionnements sont apparus au niveau de l'alimentation gaz de la chaufferie.

Après avoir pris contact avec les services de Gaz de France, il a été constaté une anomalie importante au niveau de l'alimentation gaz des 2 chaudières.

J'ai donc été amené, pour améliorer cette chaufferie, à faire installer une bouteille tampon par la société Tempéria dont le coût s'élève à la somme de **2 960,70 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations présentées et imputer les dépenses à *l'article 2317312 – sous/fonction 221* du budget départemental de 2006, les dépenses suivantes :

- Collège Jean Jaurès à Montauban  
Réfection de façade..... 2 127,09 €
- Collège Ingres à Montauban  
Remplacement de portes..... 1 674,40 €
- Collège Jean Lacaze à Grisolles  
Mise en place d'une bouteille tampon sur l'installation gaz..... 2 960,70 €

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme-----	54 446,00 €
B – Engagement à ce jour-----	31 210,58 €
C – Engagement à la présente Commission-----	6 762,19 €
D – Reliquat-----	16 473,23 €

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 11 décembre 2006**

CP 06/12-29

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS  
LES COLLEGES PUBLICS  
INTERVENTIONS URGENTES  
COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT  
Article 2317312 – Sous/Fonction 221**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Approuve les interventions suivantes pour un montant global de 6 762,19 €:

- Collège Jean Jaurès à Montauban  
Réfection de façade..... 2 127,09 €
- Collège Ingres à Montauban  
Remplacement de portes..... 1 674,40 €
- Collège Jean Lacaze à Grisolles  
Mise en place d'une bouteille tampon sur l'installation gaz..... 2 960,70 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,